AR Prefecture

017-211701214-20231211-2023086-DE Reçu le 13/12/2023

> Commune de La COUARDE-SUR-MER Mairie 9 Grande Rue 17670 LA COUARDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Nº 2023086

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents:

Mesdames Béatrice TURBE, Virginie BESSON, Carine LUTT, Vanina PICHEVIN, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Franck DUVERNAY et Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absents excusés : Mesdames Peggy LUTON et Dominique BAESJOU ainsi que Mathieu BONITON

Pouvoir: Peggy LUTON à Virginie BESSON

Dominique BAESJOU à Patrick RAYTON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MARSAC

OBJET: TARIFS 2024 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MANEGES (forfait)	Tarif 2023	Tarif 2024
Emplacement du centre (55m²)	840,00 €	882,00 €
Emplacement du Mail (125 m²)	1 050,00 €	1 102,50 €

SPECTACLES ITINERANTS	Tarif 2023	Tarif 2024
Emplacement	88,00 €	92,40 €
Forfait journalier d'approvisionnement en eau	88,00 €	92,40 €

OCCUPATION DE LA VOIRIE	Tarif 2023	Tarif 2024
Frais de dossier	15,00 €	15,75 €
Pénalité pour absence de dossier	50,00 €	52,50 €

AR Prefecture

017-211701214-20231211-2023086-DE Reçu le 13/12/2023

Le MI (par jour dès le 1 ^{er} jour)	2,00 €	2,10 €
Coupure de circulation (l'heure)	8,00 €	8,40 €
Coupure de circulation (la ½ journée)	40,00 €	42,00 €
Coupure de circulation (la journée)	80,00 €	84,00 €
Mobilier gênant divers : jardinières, rack à vélos, autres (pour chaque constat après mise en demeure)	50,00 €	52,50 €
Astreinte de 400€/jour pour tout occupation constatée non autorisée		
GRATUIT pour les gestionnaires de réseaux et leurs sous-traitants ainsi nant sur les chantiers de la Commune	que pour les entrepr	ises interve-
Absence d'autorisation d'occupation du domaine public délivrée le 1 ^{er} ju	illet et le 31 août	

Entendu l'exposé, après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2024 relatifs à l'occupation du domaine public tels qu'exposés.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. A La Couarde, le 12 décembre 2023. Le Maire, Patrick RAYTON.